

---

## Foire aux questions concernant LaMPSS Online

---

L'équipe du LaMPSS lance de nouveaux formulaires Web dans LaMPSS Online et elle améliore la manière de gérer l'accès aux formulaires et la consultation des envois courants et passés.

Outre des guides mis à jour dans le site Web du LaMPSS (<https://novascotia.ca/lae/lampss/lampss.asp>), vous trouverez ci-dessous une foire aux questions qui, nous l'espérons, vous sera utile!

Le nouveau système devrait être en ligne le samedi 26 juin. Le LaMPSS ne sera pas accessible pendant une courte période pour permettre la mise en œuvre nécessaire.

**Q. Quelles sont mes coordonnées d'ouverture de session pour LaMPSS Online?**

*R. Elles sont les mêmes que celles que vous utilisez pour entrer dans le LaMPSS – identifiant d'organisme, nom d'utilisateur et mot de passe.*

*Si vous voulez utiliser LaMPSS Online par l'intermédiaire d'un écran du LaMPSS, vous serez automatiquement connecté. Si vous vous rendez directement dans LaMPSS Online en utilisant un lien de formulaire, vous devrez ouvrir une session.*

**Q. Quelle est la différence entre LaMPSS Online et le LaMPSS?**

*R. LaMPSS Online fait partie du LaMPSS. Les formulaires de demande et les rapports financier et d'activités seront désormais remplis dans LaMPSS Online.*

*Vous continuerez d'utiliser le LaMPSS pour des fonctions courantes, comme voir vos ententes, mettre à jour les renseignements sur votre organisme et procéder à l'inscription à un service. Maintenant, quand vous cliquerez sur le lien pour un formulaire de demande, un rapport d'activités ou un rapport financier dans le LaMPSS, vous serez automatiquement dirigé vers LaMPSS Online.*

**Q. Que se passe-t-il si j'ai téléchargé un formulaire de demande avant le 26 juin?**

*R. Les formulaires PDF Adobe téléchargés avant le 26 juin peuvent être remplis et envoyés jusqu'au 16 juillet 2021 en utilisant la méthode habituelle. Si vous n'envoyez pas le fichier avant le 16 juillet 2021, vous devrez remplir un nouveau formulaire dans LaMPSS Online.*

**Q. Que se passe-t-il si j'ai téléchargé un formulaire de rapport d'activités ou de rapport financier avant le 26 juin?**

*R. Les formulaires PDF Adobe téléchargés avant le 26 juin peuvent être remplis et envoyés jusqu'au 16 juillet 2021 en utilisant la méthode habituelle. Si vous n'envoyez pas les fichiers avant le 16 juillet 2021, vous devrez remplir un nouveau formulaire dans LaMPSS Online.*

**Q. Est-ce que je pourrai encore télécharger un formulaire Adobe après le 26 juin?**

*R. Non. Les formulaires que vous commencerez à remplir après la mise en œuvre des changements le 26 juin devront être remplis dans LaMPSS Online.*

**Q. Qui, dans mon entreprise ou mon organisme, peut utiliser LaMPSS Online et remplir les formulaires?**

*R. L'utilisateur du LaMPSS qui commence à remplir le formulaire, que ce soit un formulaire de demande ou un rapport d'activités/financier, devient l'Auteur du formulaire.*

*À titre d'Auteur, cette personne peut donner à d'autres personnes dans votre entreprise ou votre organisme l'accès nécessaire pour consulter le formulaire, y travailler ou l'envoyer. Vous pouvez en apprendre davantage sur l'accès aux formulaires en consultant les guides dans le site Web du LaMPSS – (<https://novascotia.ca/lae/lampss/lampss.asp>).*

**Q. Est-ce que je dois remplir le formulaire en une seule fois?**

*R. Non! Vous pouvez enregistrer chaque section d'un formulaire à mesure que vous le remplissez. Vous pouvez sortir de LaMPSS Online et y revenir et continuer de remplir le formulaire. D'autres utilisateurs à qui on a donné l'accès nécessaire peuvent aussi remplir des sections du formulaire.*

**Q. Est-ce que les formulaires en ligne ont un délai d'inactivité pendant que j'y travaille?**

*R. Oui, chaque section du formulaire comporte un délai d'inactivité de 40 minutes. Une fois qu'une section est enregistrée, vous ne perdrez pas l'information que vous y aurez saisie, mais si vous vous arrêtez pendant plus de 40 minutes dans une section du formulaire, l'information saisie sera perdue.*

*Voici ce que nous recommandons : si vous devez vous arrêter, assurez-vous d'avoir rempli la section entamée.*

**Q. Est-ce que toutes les sections sont nécessaires?**

*R. Oui, toutes les sections d'un formulaire doivent être remplies. Seules les sections pertinentes au programme au titre duquel vous faites une demande ou celles pertinentes au programme sur lequel vous faites rapport s'afficheront dans votre formulaire.*

*Si des sections ou des champs ne sont pas remplis, LaMPSS Online fournira un message pour indiquer ce qui manque et vous ne pourrez pas envoyer le formulaire avant d'avoir rempli toutes les sections pertinentes.*

**Q. Pourquoi le formulaire ou le rapport d'un programme de financement est-il différent de celui d'un autre programme?**

*R. Les différents programmes de financement exigent des renseignements différents dans les demandes et les rapports. Avec le lancement de LaMPSS Online, vous remarquerez peut-être que les formulaires utilisés sont plus spécifiques à chaque programme de financement, affichant des sections et des champs jugés nécessaires en fonction de chaque programme.*

**Q. Comment puis-je savoir quelle information fournir dans chaque section ou champ?**

*R. La section Liens importants de chaque formulaire dans LaMPSS Online comprend un lien au site Web du programme. Les sites Web des programmes fournissent des renseignements importants sur les exigences liées au financement, notamment les renseignements à fournir dans un formulaire de demande ou dans les rapports financier ou d'activités.*

*Si vous ne trouvez pas l'information que vous voulez dans le site Web d'un programme, consultez votre personne-ressource au gouvernement pour le programme en question.*

Q. Est-ce que les fonctionnaires du gouvernement pourront voir un formulaire pendant que mon entreprise/organisme est en train de le remplir?

*R. Non, le personnel du gouvernement ne peut pas voir l'information dans un formulaire tant qu'il n'a pas été envoyé dans LaMPSS Online. Le personnel peut voir si vous avez commencé à remplir un formulaire et où vous en êtes, mais le contenu n'est pas visible tant que le formulaire n'a pas été envoyé.*